

LES TRAVAUX PUBLICS DEMANDENT A BRUNO LE MAIRE DES MESURES D'URGENCE FACE AUX CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DE LA GUERRE EN UKRAINE

Paris, le 11 mars 2022. Face à Bruno Le Maire, la Fédération Nationale des Travaux Publics a exprimé l'extrême inquiétude des entreprises du secteur, confrontée à l'envolée continue du prix des carburants et des matières premières. Cette situation est en train de déstabiliser l'activité et nécessite des mesures d'urgence.

Vers une paralysie de l'activité des entreprises de Travaux Publics ?

La crise ukrainienne a, en quelques jours, déstabilisé les entreprises de Travaux Publics qui font face à l'hyper inflation du prix des carburants et des matières premières, et commencent à subir des difficultés d'approvisionnement.

La rencontre entre le ministre de l'Economie, ce jour en visio conférence, et les représentants du secteur du B-TP, a permis à la FNTP de souligner les difficultés des entreprises de Travaux Publics : +30% en une semaine pour le GNR et +14 % pour le gazole, l'acier, la chaux, le plastique ; devis des fournisseurs valables désormais de quelques jours à quelques heures ; rationnement des volumes...

Cette situation, si elle perdure et si rien n'est fait, risque d'entraîner l'inexécution de travaux faute de matières premières, le travail à perte des entreprises dans l'impossibilité de répercuter la hausse des coûts, l'incapacité à répondre aux appels d'offres sans aucune visibilité sur les prix.

La FNTP appelle à des mesures immédiates afin d'éviter les défaillances d'entreprises. Elle considère que le secteur des Travaux Publics doit être intégré dans le plan de résilience en préparation par le Gouvernement.

Des demandes pour limiter les effets dans les Travaux Publics

La FNTP a rappelé à Bruno Le Maire ses demandes :

- Gel de la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et blocage des prix de l'énergie et des carburants par décret, comme en 1990 lors de la guerre du Golfe.
- Adoption d'une mesure d'ordre public obligeant, dans les marchés publics comme privés, à une renégociation des contrats et marchés en cours, lorsque leur exécution est rendue excessivement onéreuse du fait des circonstances.
- Recours aux « circonstances exceptionnelles » permettant la prolongation des délais de réalisation des marchés et l'absence de pénalités de retard, à l'instar des ordonnances COVID.
- Remboursement différé ou allongement de la durée de remboursement des PGE sans baisse de notation bancaire.
- Prise en charge intégrale de l'activité partielle, en cas d'impossibilité d'exécuter les chantiers.

« Pour Bruno Cavagné, Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) : en quelques jours, la situation des entreprises de Travaux Publics est devenue extrêmement préoccupante avec un vrai risque de paralysie de l'activité. Bruno Le Maire s'est engagé à apporter des réponses à nos demandes d'ici le milieu de semaine prochaine. Il y a urgence ! »

CONTACT PRESSE :

Contact Havas : Anahit AKOPIAN, anahit.akopian@havas.com, 07 87 38 79 80

À PROPOS DE LA FNTP

La Fédération Nationale des Travaux Publics regroupe, par l'intermédiaire de ses 12 Fédérations Régionales et 17 Syndicats de Spécialités, 8000 entreprises exerçant une activité de Travaux Publics et représente 310 000 salariés. Elle suscite les conditions du développement du marché des Travaux Publics, informe les entreprises sur les conditions d'exercice de leur activité et répond à leurs demandes.

Pour en savoir plus : www.fntp.fr @FNTP_info